

Lyon, le 31 janvier 2013

Le directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Madame Fabienne Loreau
Monsieur Yannick Le Du
Co secrétaires départementaux
SNUIPP



Division de l'élève et de la
scolarité

Affaire suivie par :
Joëlle PRUVOST

2012/46

Téléphone :
04-72-80-69-88

Télécopie :
04-72-80-67-65

Mél. :
ce.ia69-dive@ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex 07

Madame la secrétaire départementale,
Monsieur le secrétaire départemental,

Votre courrier du 25 janvier 2013 relatif au dossier classes découvertes a retenu toute mon attention.

Je me permets d'apporter en premier lieu un élément de précision : l'initiative d'actualiser le dossier classe découverte n'a pas été, comme vous l'écrivez, prise par mes services.

Madame François-Gallin, directrice académique adjointe, qui a ma délégation de signature sur ces dossiers, et moi-même avons jugé nécessaire de réinterroger notre protocole de travail ; cette démarche était d'autant plus nécessaire que deux situations difficiles ont été vécues en fin d'année scolaire.

Les projets de formulaires de demande d'autorisation de sortie scolaire avec nuitée(s) ont été envoyés pour relecture le 12 octobre 2012 aux équipes de circonscriptions, ce qui a permis d'intégrer plusieurs modifications et remarques. Dans cette perspective, j'ai noté votre remarque concernant l'encadrement dans les transports et la vie collective et j'ai fait procéder à la rectification du formulaire concerné.

Je rappelle que le cadre réglementaire impose des vérifications de taux d'encadrement par classe : la procédure révisée avec la constitution d'un dossier par classe me permet de mieux veiller aux conditions d'encadrement, de transport, d'accueil et des activités pratiquées en fonction des indications précises données par les textes. Cependant, j'étudie les possibilités de dématérialisation de la procédure.

Enfin, je vous précise qu'il ne s'agit pas de disposer de la liste des élèves de la classe mais bien de la liste des passagers afin d'être en capacité de joindre les familles dans les meilleurs délais en cas de nécessité.

Je vous prie d'agréer, Madame la secrétaire départementale, Monsieur le secrétaire départemental, l'expression de ma considération distinguée.


Jean-Louis BAGLAN